

# **pourquoi dans le noble Coran, existe-t-il des versets qui semblent montrer la désobéissance des prophètes (bénis soient-ils), mais il n'existent pas de versets montrant leur ? infaillibilité**

---

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



pourquoi dans le noble Coran, existe-t-il des versets qui semblent montrer la désobéissance des prophètes (bénis soient-ils), mais il n'existent pas de versets montrant leur infaillibilité

[Résumé de la réponse](#)

Avant de répondre à cette question, il nous semble nécessaire d'apporter certaines remarques :  
1- Compte tenu du sujet précis de la question, nous n'apportons pas en l'espèce, de définition, de preuves et de catégories de l'infaillibilité. 2- Des opinions différentes et des divergences de vue existent sur l'infaillibilité des prophètes (bénis soient-ils). Nous n'y en débattons pas. 3- Nous y éviterons de citer tous les versets concernant l'infaillibilité des prophètes (bénis soient-ils) ou concernant la non-infaillibilité de ces derniers

Vu les précisions précitées, les versets du noble Coran sur l'infaillibilité des prophètes s'analysent en deux parties : ceux qui ont attrait à l'infaillibilité des prophètes et ceux qui selon les prétentions montrent leurs caractères faillibles

## 1ère partie : Les versets sur l'infaillibilité

Dans le noble Coran, il existe de très nombreux versets qui prouvent l'infaillibilité des prophètes et des imams (bénis soient-ils). Dans le verset 124 de la sainte sourate « la vache » il a été dit que « le pacte du Dépôt divin » (le rang de la prophétie et de l'imamat) ne revient à aucun moment à un injuste qui a passé toute sa vie dans le despotisme, la mécréance, le péché, le polythéisme et les grandes erreurs. Fakhr Razi, l'un des grands exégètes sunnites affirme : « ce verset apporte la preuve que l'imam et le prophète ne sauraient être un pécheur ». [i] C'est la raison pour laquelle, le verset précédent apporte la preuve de la nécessité de l'infaillibilité des prophètes (bénis soient-ils) ; que cette infaillibilité soit établie avant l'avènement à la prophétie ou après l'avènement à la prophétie. [ii] Le verset 7 de la sainte sourate affirme : « Prenez ce que le Prophète vous donne, abstenez-vous de ce qu'il vous interdit ». Selon De nombreux exégètes les termes de ce verset ont un sens général et ils prennent en compte l'obéissance absolue des ordres venant du prophète. [iii] Et il est tout à fait clair que si les prophètes n'étaient pas exempts de péché et d'erreurs, il n'y aurait aucune garantie qu'une telle [obéissance aboutisse à une fin heureuse. [iv]

## 2ème partie

Est-ce que certains versets du noble Coran montrent-ils un péché ou une erreur de la part des prophètes ? La forme et l'apparence de certains versets montrent que les prophètes (en particulier certains d'entre eux) ont commis eux-mêmes des péchés et des erreurs et dès le départ, ils ont demandé pardon et après les reproches de Dieu, ils ont fait l'objet de pardon divin. Mais en réalité, comme il n'est pas du tout loisible d'avoir un regard et une compréhension superficiels sur les théories scientifiques, ou d'avoir une lecture non spécialisée sur elles, car une telle attitude pourrait déboucher sur des problèmes, l'exégèse et l'analyse des versets du noble Coran demandent aussi leurs instruments, leurs conditions et leurs méthodes précises et adéquates. Même si, en si peu de temps, nous ne sommes pas en mesure d'examiner en profondeur tous les versets, mais nous faisons référence à certaines

réponses et remarques globales qui s'avèrent utiles et nécessaires pour les analyser. Il serait loisible que tous ceux qui ce réfèrent au noble Coran respectent ces points et qu'ils établissent un lien particulier entre eux et le message des versets qu'ils ont l'intention de comprendre. [v] Dans une catégorie de versets, il est question de désobéissance de certains messagers de .(Dieu -en particulier le vénéré Adam (béni soit-il

: En réponse à cette question il faut dire

Les ordres et les interdictions, ne sont pas toujours utilisés et employés au sens propres du -1 terme et dans certains cas, ces termes sont employés à titre d'épreuve ou à titre de proposition (pour réaliser les intérêts personnels). Ici, aucune contrainte ne s'impose à ce genre de cas. Par conséquent, le non respect de la totalité des ordres (effectifs et réels) de la hiérarchie n'entraîne pas à une désobéissance et il n'a y donc pas opposition et péché face une obligation certaine ou une nécessité. On peut retrouver ce thème dans les cas suivants : les saintes .sourates, les A'râf, 27 ; Tâ Hâ, 115 et 117 au 119 et 121

Un comportement ou une démarche, même si à lui seul n'est pas considéré comme un -2 péché, mais compte tenu du rang, de la personnalité et du niveau de sagesse et d'intelligence chez les gens, il pourrait être pris pour acte indésirable et inapproprié, alors que le même comportement chez quelqu'un d'autre peut-être considéré comme tout à fait normal voire comme un acte vertueux. Par ailleurs, le mot « péché » connaît une large définition et il n'est pas uniquement utilisé dans le cadre du renoncement de l'accomplissement d'une obligation ou pour le recours aux interdits. Ainsi, il peut arriver qu'une personne qui renonce à un acte recommandé et recommandable commette un péché. [vi] Outre les versets précités, les versets .s'y rapportant sont : les saintes sourates : Le récit, 15 ; les poètes, 82, 39 ; la victoire, 2

Le mot « égarement » signifie au sens propre du terme, l'abandon de la voie juste, mais il a -3 un sens étendu à tel point qu'il ne se limite pas à « l'égarement de la religion de Dieu », mais il signifie aussi prendre une trajectoire pas très périlleuse. Les versets 20 de la sainte sourate «

les poètes » et 6 à 8 de la sainte sourate « le jour montant » pourraient convenir dans le cadre .de l'examen de notre sujet

Parfois, l'Homme, au cours d'une conversation avec les autres (en particulier lorsqu'il -4 argumente, défend et convainc) se donne des qualificatifs dont il ne vise pas leur vraie signification et il ne les utilise que pour faire des concessions à l'autrui. les saintes sourates : .les poètes 20 ; le récit, 15 ; les bestiaux 76 à 78 ; en sont une illustration

Dans un certain nombre de versets qui semble faire des reproches très dures à l'égard des -5 prophètes (bénis soient-ils), ont pour objectif de désigner les tiers, comme le vieil adage persan « dire à la porte à l'attention du mur » (cela signifie dire ou faire comprendre quelque chose indirectement à une autre personne). Ainsi en réalité, le principal interlocuteur est la masse. Les versets qui s'y rapportent sont dans les saintes sourates : les bestiaux, 68 ; Houd, .37 ; Jonas, 94, la vache, 147 ; la famille d'Amran, 60 ; Houd, 17, la prosternation, 23

Un autre moyen pour éléver une personne ou l'abaisser c'est d'user du langage d'allusion. -6 On peut en trouver un exemple dans le verset 2 de la sainte sourate la victoire, à savoir que chez les polythéistes, personne n'était plus pécheur que le noble messager de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) et avec la victoire du vénéré Mohammad (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), les péchés que les mécréants et les polythéistes lui attribuaient ont été ignorés et ils ont cessé de qualifier le messager de Dieu de .pécheur

Dans certains versets divins, lorsque les prophètes (bénis soient-ils) attribuent une chose à -7 eux eux-mêmes ou aux autres, ils la formulent en forme d'une phrase conditionnelle, marquée par l'usage du mot « si ». Et de tels discours, ne signifient nullement la réalisation, a fortiori, de .la condition. On peut citer en exemple, les versets 62 et 63 de la sainte sourate les prophètes

Le meurtre d'un des hommes du Pharaon par le vénéré Moise (béni soit-il) est considéré -8 comme l'exécution de la loi de la talion et il a été commis en échange de l'assassinat de nombreux bébés qui avaient été tué par cet homme

Le prince des croyants, l'Imam Ali (béni soit-il) estime que la raison des erreurs des -9 prophètes citées dans le noble Coran, tient au fait que le Tout Puissant les a énumérées pour que tout le monde sache que les prophètes aussi ne possédaient pas de manière entière, absolue et indéfinie, toutes les perfections et les attributions du Seigneur et pour ne pas leur attribuer la divinité

---

i] Fakhr Razi, "Tafsir Kabir", tome 10, p.193]

ii] "Tafsir Rouh ul-Bayan", tome 1, p.338]

iii] Cf: les traductions du noble Coran, l'ayatollah Makarem Shirazi ; Khoramshahi ; Nour, al-]  
.Mizan, le message du Coran

iv] Pour plus d'informations sur les versets concernant l'inaffabilité des messagers, cf les]  
saintes sourates : les femmes, 65 ; les partis, 21 et 33 ; les bestiaux, 90 ; l'étoile, 3 et 4 ; Yâ Sin,  
62 ; Sâd, 45 à 47 et 82 et 83 ; Djinn 26 à 28 ; les groupements 37 ; et leurs exégètes et  
.interprétations : « Tafsir al-Mizan » ; « Nour » « Message du Coran », etc

v] Après la présentation de chaque problème, un cas sur les versets qui s'y rapportent se]  
présente comme une solution. Ainsi, chaque solution est comme une règle générale et enlève  
.toute remarque faite au sujet des versets

vi] « Tafsir Nour ul-Saqalayn » vol.3, p.404, Hadith de l'Imam Bagher (béni soit-il) ; Mofradat]  
.« Raqeb « assi

Réponse détaillée

: Avant de répondre à la question, il faut nécessairement faire quelques remarques

étant donné que la question se réfère aux versets concernant l'infraillibilité et la non -1  
infraillibilité des prophètes divins, nous nous abstenons de parler des thèmes comme la  
signification et les catégories et les preuves de l'infraillibilité (les preuves rationnelles et les  
.preuves traditionnelles), même s'ils s'avèrent utiles dans l'examen et l'analyse des versets

Nous n'y évoquerons pas les opinions différentes et des divergences de vue qui existent sur -2  
. (l'infraillibilité des prophètes (bénis soient-ils

Nous y éviterons de citer tous les versets concernant l'infraillibilité des prophètes (bénis -3  
.soient-ils) ou concernant la non-infraillibilité de ces derniers

Vu les précisions précitées, les versets du noble Coran sur l'infraillibilité des prophètes  
s'analysent en deux parties : ceux qui ont attrait à l'infraillibilité des prophètes et ceux qui selon  
.les prétentions montrent leurs caractères faillibles

### 1ère partie : Les versets sur l'infraillibilité

En dépit des prétentions faites sur l'absence de versets concernant la preuve de l'infraillibilité  
des prophètes, de nombreux versets existent qui montrent la nécessité du caractère infraillible  
: chez les prophètes divins. Ci-dessous nous en citons quelques uns

Et rappelez-vous, lorsque le Seigneur d'Abraham l'éprouva par des paroles (ordres), lui les » -1

accomplit parfaitement. Dieu dit : Je ferai de toi un guide parfait, un modèle à suivre, pour les hommes. Abraham dit : Est-il aussi de ma descendance ? Dieu dit : Oui mais Mon pacte à savoir élire un guide ne concerne pas les injustes. [1] Hormis les leçons que l'on peut tirer de ce verset, il faut indiquer que le vénéré Abraham (bénî soit-il) a surmonté toutes les épreuves importantes auxquelles, a dû faire face. Et ensuite le Tout Puisant lui a octroyé le rang de l'Imamat qui était une récompense divine importante. Ceci étant, lorsque le vénéré Abraham (bénî soit-il) a demandé au Seigneur d'octroyer le même rang à sa descendance, Dieu a dit que les injustes ne pourront pas obtenir un tel rang. Il est donc tout à fait évident que lorsqu'une personne oppresse ou qui a opprassé un temps soit peu (même dans le passé) ou qui a .emprunté le mauvais chemin, il devient injuste

C'est la raison pour laquelle, Fakhr Razi indique dans l'exégèse de ce verset que tout prophète est un imam et si un imam n'est pas pécheur ni pervers, donc par extension, un prophète ne l'est pas non plus. Fakhr Razi précise : « Que le pacte cité dans le verset veuille faire référence à la prophétie ou à l'imamat, ce qui importe c'est qu'aucun injuste ne saurait prétendre au rang de la prophétie ou de l'imamat. Le prophète doit être infaillible ». [2] Ceci étant, on détecte un manque dans l'affirmation de ce grand exégète. En effet, pour lui, tout prophète est un imam ; or, le rang de l'imamat dépasse celui de la prophétie. Toutefois, le débat étant vaste, on ne saurait le traiter ici dans le cadre de notre question. Mais il admet de manière expresse que le verset est une preuve sur la nécessité de l'infaillibilité des prophètes et des imams, que cette [infaillibilité soit établie avant l'avènement à la prophétie ou après l'avènement à la prophétie. [3]